



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RAPPORT DU JURY**

**Concours : CAPLP Interne**

**Section : GÉNIE CIVIL**

**Option : CONSTRUCTION ET ÉCONOMIE**

**Session 2021**

Rapport de jury présenté par :  
M POUPON Fabrice, président du jury

# SOMMAIRE

A) STATISTIQUES GENERALES.....	3
B) ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE.....	3
C) ÉPREUVE D'ADMISSION .....	5

## A) STATISTIQUES GÉNÉRALES

Nombre de postes ouverts au concours :	12
Nombre de candidats inscrits :	33
Nombre de candidats à l'épreuve d'admissibilité :	11
Nombre de candidats admissibles	9
Nombre de candidats admis :	5

### Épreuves d'admissibilité :

Nombre de points obtenus par le premier candidat à l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), coef 1 :	13,5 pts / 20
Nombre total de points obtenus par le premier candidat admis :	35,5 pts / 60
Nombre total de points obtenus par le dernier candidat admis :	27,8 pts / 60

## B) ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVE DE RAEP

*Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours du CAPLP*

Coefficient 1

Cette épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) se traduit par la production d'un dossier répondant à des critères de contenu et de mise en forme précis, définis dans le règlement du concours.

Ce dossier de RAEP doit comporter deux parties :

- deux pages maximum dans lesquelles le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.
- six pages maximum dans lesquelles le candidat développe une activité pédagogique en relation avec la spécialité du concours qui lui paraît significative au regard de l'analyse, de la situation d'apprentissage, de la construction pédagogique et des productions ainsi que du public destinataire. Le candidat se doit de commenter les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués au regard du contexte, de la réglementation et des conditions d'exercice.

Le jury tient tout d'abord à préciser que dans la très grande majorité des cas, les candidats respectent les indications de forme et de contenu données dans le règlement de cette épreuve. C'est un incontournable auquel aucun candidat ne doit se soustraire.

Le jury souhaiterait disposer, dans la première partie de ces dossiers, d'une description plus structurée et plus circonstanciée des responsabilités des candidats durant les différentes étapes de leur parcours professionnel. Il est important aussi qu'ils apportent des éléments précis sur leurs motivations à exercer ce métier d'enseignant. Cela contribuerait à mieux appréhender leur profil professionnel et mieux comprendre la démarche qui les a conduits à cette candidature.

Dans la seconde partie, le jury a apprécié que l'ensemble des candidats appuient leurs développements pédagogiques sur des situations professionnelles extraites de projets de constructions adaptés aux formations ciblées. Cette première étape de la démarche pédagogique inductive est un incontournable en formation professionnelle initiale.

Cependant, au-delà de l'attestation d'authentification des éléments fournis, il n'est pas toujours aisé, pour le jury, d'être assuré de la réalité de la mise en œuvre de la séquence, voire même dans certains cas de la séance pédagogique, avec une classe. Il en est de même concernant la production et l'utilisation des « documents professeur » et des « documents élèves » présentés.

Le jury souhaite souligner le caractère trop souvent généraliste des séquences ou séances pédagogiques présentées. Le niveau visé et la spécialité du diplôme concerné ne sont pas toujours mentionnés alors que ces fondamentaux sont indispensables à l'appropriation du dossier fourni pour cette épreuve. Le jury invite aussi les candidats à positionner explicitement l'acte pédagogique développé dans une progression pédagogique construite pour un semestre, ou une année scolaire. La mise à disposition, en annexe, de fiches de préparation pédagogique telles que par exemples, la progression semestrielle, le suivi d'acquisition des compétences, une fiche de séquence, une ou plusieurs fiches de déroulement de séances, un contrat d'évaluation... permettrait aux candidats d'étayer le développement pédagogique présenté en partie 2 du dossier de RAEP. De même, un exemple de corrigé accompagné des critères et indicateurs d'évaluation compléterait la démarche présentée.

Le règlement de cette épreuve d'admissibilité mentionne clairement les critères d'appréciation du jury. Celui-ci invite donc les candidats à procéder à une auto-évaluation de leur dossier de RAEP. Le jury a trop souvent constaté que la maîtrise des connaissances scientifiques, techniques et professionnelles des candidats n'apparaissait pas de façon évidente dans l'exploitation du projet technique choisi. À noter aussi que l'analyse réflexive qui doit être conduite après tout acte pédagogique est rarement développée. Enfin, le jury souhaite rappeler aux candidats que les compétences d'un enseignant comprennent obligatoirement la maîtrise de l'orthographe, de la syntaxe et la qualité de l'expression écrite.

En conclusion, le jury souhaiterait que les candidats montrent davantage d'innovation dans leurs actes d'ingénierie pédagogique en proposant par exemple l'utilisation d'outils numériques couramment disponibles dans les classes et en quittant la traditionnelle « leçon » en face à face à la classe. Les techniques d'animation innovantes telles que le travail en mode projet, l'organisation en binômes, en ilots, la variété des supports, la co-animation, le travail en équipe pédagogique...devraient se rencontrer plus souvent dans les propositions présentées.

## C) ÉPREUVE D'ADMISSION : PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE DE FORMATION

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours du CAPLP

Durée totale de l'épreuve : 6 heures, coefficient 2

L'épreuve est divisée en 3 parties :

- **partie 1 : travaux pratiques** : 4 heures,
- **partie 2 : préparation de l'exposé** : 1 heure,
- **partie 3 : exposé du candidat** de 30 min. maximum, suivi d'un  
**entretien avec le jury** de 30 min. maximum.

**50 %** de la note est attribué à la **partie 1** et **50 %** de la note est attribué à la **partie 3**.

La partie orale de cette épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude des candidats à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise des savoir-faire professionnels en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur des investigations et des analyses effectuées sur un projet technique définissant tout ou partie d'une construction de bâtiment (partie 1 de l'épreuve). Elle se déroule en salle projet. Chaque candidat tire au sort, parmi 3, une étude composée d'un dossier écrit et de ressources numériques. Les candidats disposent d'un environnement numérique comprenant des logiciels généralistes (Pack Office, Open Office, Acrobat, Mindview...) et des logiciels spécifiques à la profession (AutoCad, Revit, Archicad, Gimp, BIMvision, Sketch-up, Cypé-project, Batiprix, Tekla BIM Sight / Trimble-connect, Gantt-project, Twinmotion...). Les productions numériques peuvent être imprimées et sauvegarder sur un support fourni et ainsi pourront être exploitées pendant la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> partie de cette épreuve. Les candidats disposent aussi, aux formats papier et numérique, des référentiels des deux options du bac professionnel de Technicien d'études du bâtiment (TEB) et de trames de fiches de séquences et de séances de déroulement pédagogiques.

En début de partie 1, le jury veille à ce que les candidats s'approprient les documents et le poste de travail avant de débuter leur composition. Le jury conseille aux candidats de prendre aussi le temps d'établir une méthode de travail, de choisir les logiciels les plus adaptés aux problèmes posés et de réfléchir à la préparation du développement pédagogique qui va suivre.

Lors de la partie 2, les candidats préparent ou finalisent leur intervention devant le jury. Ils disposent pour cela, en salle de préparation, de la même configuration informatique qu'en salle projet. L'exploitation pédagogique demandée est à destination d'une classe préparant le baccalauréat professionnel TEB.

La partie 3, exposé du candidat puis entretien avec le jury, se déroule dans le même environnement ; c'est le jury qui rejoint les candidats dans les salles de préparation. Au cours de leur présentation orale, après un temps de rappel du thème support de leurs investigations, les candidats sont amenés à expliciter leur démarche méthodologique et pédagogique d'élaboration de la séquence préparée. Pour cela, ils doivent mettre en évidence les informations, les données et résultats issus des investigations conduites dans la partie 1. Ils présentent ensuite de manière détaillée l'une des séances de formation constitutive de cette séquence. Au cours de l'entretien avec le jury, les candidats sont conduits plus particulièrement à préciser certains points de leur présentation, ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'ils ont opérés dans la construction de la séquence présentée, au regard de la spécialité de référence de bac professionnel citée ci-dessus. A ce propos, il est vivement conseillé aux candidats de disposer d'une bonne connaissance des référentiels des deux options de ce bac professionnel.

Le jury a remarqué chez de nombreux candidats la difficulté qu'ils ont à construire leur exposé de 30 min. Les qualités de structuration du déroulement, de clarté dans le propos et de concision dans le discours sont attendues. Un support projeté, même succinct et sans mise en forme sophistiquée, est

toujours apprécié. Les productions techniques et pédagogiques exploitables sont rares. Force est de constater que les candidats ne se préparent pas à cet exercice oral de présentation qui pourtant est un élément clé du métier d'enseignant.

Le jury a aussi constaté qu'une majorité significative de candidats manquent d'informations sur les logiciels couramment utilisés, ou préconisés, dans la formation des élèves et apprentis au bac professionnel TEB. C'est un point qu'il est aisé d'améliorer en consultant par exemple les annales des sujets de ce diplôme sur le site « É-bat.Dijon » ainsi que les documents « Feuilles de route BIM » définissant les orientations annuelles liées à l'intégration des outils numériques dans les épreuves d'examen. La préparation à ce type de concours passe inévitablement par cette étape.

Lors de la phase d'entretien, après un temps consacré à l'approfondissement des propos exposés, le jury ouvre régulièrement son questionnement sur le positionnement de l'enseignant au sein d'une équipe disciplinaire, d'une équipe pédagogique et plus généralement dans l'environnement d'exercice de son métier. Maîtriser les éléments qui composent le cursus de formation des jeunes préparant un bac professionnel TEB est indispensable. Le rythme d'alternance (PFMP), la répartition disciplinaire ou encore les règlements d'examen et les modalités certificatives (ponctuel, CCF) doivent être connus avec précision par les candidats. La déstabilisation trop souvent constatée des candidats par le jury est la conséquence d'un manque de préparation.

De même, l'organisation des enseignements au sein d'une classe et les modalités pédagogiques, en référence à la transformation de la voie professionnelle (consolidation, accompagnements personnalisés et au choix d'orientation, co-intervention, chef d'œuvre, familles de métiers en classe de 2<sup>nde</sup> ...), sont des sujets de questionnement sur lesquels le jury attend des réponses précises et argumentées.

Enfin, le jury peut engager un échange complémentaire sur le dossier de RAEP, aborder le fonctionnement d'un EPLE et bien sûr questionner les candidats sur les valeurs portées par l'Éducation nationale en relation directe avec les principes de la République.

En conclusion, la préparation au Concours CAPLP interne de Génie civil option construction et économie doit être effective et les candidats ne peuvent envisager une quelconque improvisation dans aucune des 3 parties qui composent cette épreuve.

Le jury conseille aux futurs candidats de s'appuyer sur les rapports de jury et de prendre connaissance des éléments relatifs aux ressources (liste non exhaustive) disponibles à partir des références ci-après :

- Le site du Ministère de l'Éducation nationale « Devenir enseignant »  
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>
- le référentiel de compétences des métiers de l'éducation et du professorat :  
*BOEN n°30 du 25 juillet 2013 ;*
- les ressources du portail national des professionnels de l'éducation – Éduscol-STI.  
<https://eduscol.education.fr/sti/bim>
- Le site des Techniciens des Études du Bâtiment : É-bat.dijon :  
<http://www.etudes-batiment.ac-dijon.fr>